

Hauts-de-Seine - Urbanisme

Les “folies architecturales” débarquent à Neuilly-sur-Seine

Dix-neuf pavillons excentriques et modernes vont être construits d'ici 2024 sur l'avenue Charles-de-Gaulle



L'identité des agences lauréates du concours d'architecture des “Folies de Neuilly” sera dévoilée mi-juin.

Jean-Christophe Fromantin, le maire de Neuilly-sur-Seine, a pour projet de faire bâtir 19 pavillons contemporains, aussi appelés folies architecturales, sur l'avenue

À l'issue du concours des Folies de Neuilly, 15 agences ont été sélectionnées pour donner vie aux futurs bâtiments. Leurs projets ont été affichés sur l'avenue Charles-de-Gaulle et seront visibles jusqu'au 4 avril

Charles-de-Gaulle qui va de la porte Maillot à Paris à La Défense. “Il s'agit de revisiter cette architecture très particulière née au XVII^e siècle, qui a permis de prototyper des nouvelles techniques, des nouveaux matériaux. Même si aujourd'hui les folies du XVII^e siècle nous paraissent très classiques, historiquement, il y en avait beaucoup sur la ceinture de Paris, vers l'Étoile et sur l'axe qui mène aujourd'hui à La Défense”, explique l'édile.

Des bâtiments modulables

En juin 2021, la ville avait lancé le concours international d'architecture des “Folies de Neuilly”, et reçu plus de 40 candidatures. Quinze agences ont été sélectionnées pour donner vie aux futurs bâtiments. Leurs projets ont été affichés sur l'avenue Charles de Gaulle et les Neuilléens peuvent les admirer jusqu'au 4 avril 2022. L'identité des agences (un à trois lauréats) qui pourront finalement

présider à la construction des 19 folies sera dévoilée mi-juin, et ces dernières devraient être livrées courant 2024. Plusieurs critères avaient été imposés aux agences candidates : d'abord travailler sur des bâtiments de taille réduite puisque chaque folie fera entre 26 et 41 m² de surface au sol, ensuite qu'ils soient modulables, que le numérique et la réalité augmentée soient utilisés, ou encore qu'ils soient construits en matériaux biosourcés et/ou issus de circuit court. “Le coût unitaire de chaque folie devrait être compris entre 600 000 et 900 000 euros, mais il sera amorti en 15 ans, car nous allons proposer à des entreprises de les occuper”, explique Jean-Christophe Fromantin. Ces

dernières pourront donner un nouveau tournant à leur communication et interagir avec des clients de plus en plus tournés vers le web et le metaverse.”

F. H.

Plusieurs critères ont été imposés : des bâtiments entre 26 et 41 m² de surface au sol, modulables, qui font appel au numérique et à la réalité augmentée, et qui utilisent des matériaux biosourcés ou issus de circuit court



“Le coût unitaire de chaque folie devrait être compris entre 600 000 et 900 000 euros, mais il sera amorti en 15 ans puisque nous proposerons à des entreprises de les occuper.” Jean-Christophe Fromantin, maire de Neuilly-sur-Seine.

Essonne - Social

Un pacte pour accompagner les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance et atteints de troubles complexes

Deux millions d'euros seront investis pour mieux prévenir et dépister ces troubles dus à des facteurs familiaux, médicaux et sociaux

Le 7 février dernier, le conseil départemental de l'Essonne a voté une convention avec l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France en faveur d'une meilleure prise en charge des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

Il s'agit d'une application concrète de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 qui repose sur un contrat tripartite entre le préfet, l'ARS et les départements

et souffrant de troubles psychologiques ou psychiatriques. Il s'agit d'une application concrète de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 présentée le 14 octobre dernier par Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles. Elle repose sur une démarche de contractualisation



La période d'accueil des enfants atteints de troubles complexes au sein d'un institut thérapeutique et pédagogique (ITEP) ou d'un institut médico-éducatif (IME) va être portée à 7 jours par semaine, au lieu de 5 auparavant.

tripartite entre le préfet, l'ARS et les départements. Ces derniers exercent un rôle central dans les missions de protection de l'enfance à travers l'ASE, mais également la protection maternelle infantile (PMI) et le service départemental d'action sociale (SDAS).

Consultations, équipe mobile et accueil rallongé en institut

Concrètement, en Essonne, deux millions d'euros vont être investis pour améliorer la prise en charge de ces enfants atteints de troubles complexes, c'est-à-dire des

troubles psychologiques ou psychiatriques qui peuvent être dus à la fois à des facteurs médicaux, sociaux et familiaux. Le contrat noué avec l'ARS met d'abord l'accent sur la prévention et le dépistage. Ainsi des consultations de maternologie (soit la prise en compte des aspects psychiques de la maternité, de la naissance et de la parentalité) destinées à prendre en charge précocement des troubles du lien maternel ainsi que des consultations de prise en charge post-traumatique dans le cas de violences intrafamiliales, vont être mises en place dans le département. Autre mesure prise dans le cadre de ce partenariat : la période d'accueil des enfants atteints de troubles complexes au sein d'un institut thérapeutique et pédagogique (ITEP) ou d'un institut médico-éducatif (IME) va être portée à 7 jours par semaine, au lieu de 5 auparavant. Enfin, une équipe mobile de sensibilisation et de formation va être créée, et aura pour mission de sensibiliser et de

former les professionnels (assistants familiaux, salariés des établissements ASE, etc.), mais aussi les enfants eux-mêmes, aux problématiques des troubles complexes.

F. H.

Une équipe mobile de sensibilisation et de formation va être créée. Elle aura pour mission de sensibiliser et de former les professionnels et les enfants eux-mêmes aux problématiques des troubles complexes